CIRCULAIRE

de Mgr. l'Évêque de Montréal, publiant une Lettre de S. S. Pie IX, au sujet du DENIER de St. Pierre, &c.

MONTRÉAL, le 8 Décembre, 1863.

Au Clergé, aux Communautés et aux Fidèles.

Chaque année, Nous déposons aux pieds sacrés de notre Bien-aimé Pontife, notre *denier de St. Pierre*, et Nous vous communiquons la Réponse qu'il daigne nous faire. Nous n'avons pas besoin de vous dire avec quel bonheur Nous acquittons un devoir si doux.

Ce *denier sacré*, qui s'éleva l'an dernier, à $3985.50, ayant été transmis à Sa Sainteté, avec l'expression des vœux ardents que nous formions tous pour la prospérité de son Pontificat, Nous en avons reçu la Lettre suivante :

PIE IX, PAPE.

VÉNÉRABLE FRÈRE,

Salut et Bénédiction Apostolique.

C'est certainement avec une joie bien grande que Nous a appris, par la lettre pleine de soumission que vous Nous avez écrite le 3 de Février dernier, et que Nous avons reçue dernièrement, avec quelle ardeur votre Clergé et les Fidèles confiés à vos soins offrent leurs prières à Dieu pour le triomphe de la Sainte Eglise et pour notre conservation. Car Nous désirons fortement que, surtout dans ces temps si mauvais, tous les fidèles adressent les prières les plus ferventes au Père de miséricorde et de clémence, afin qu'il se lève et juge sa cause, qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il rétablisse le calme si désiré, qu'il humilie tous les ennemis de l'Eglise et de ce Siége Apostolique, et qu'il les fasse sortir de la voie de l'impiété pour les faire rentrer dans le sentier de la justice et du salut. Or Nous n'avons aucun doute, Vénérable Frère, que vû votre dévouement remarquable et votre zèle épiscopal, vous ne continuiez, dans ces temps si difficiles, à défendre sans crainte et avec une vigilance de plus et plus grande la cause de la Religion, ses

droits et sa doctrine, à travailler avec soin à la conservation de votre troupeau, à découvrir les criminelles embûches des ennemis, à réfuter leurs erreurs, et à résister à leurs efforts remplis de malice.—Mais tout en vous témoignant les sentiments de notre sincère reconnaissance, Nous vous prions de remercier pour Nous le Clergé et les Fidèles de votre Diocèse pour les contributions qu'ils ont bien voulu Nous envoyer pour Nous soulager dans les besoins très pressants où Nous Nous trouvons ainsi que ce Siége Apostolique Nous voudrions que vous leur fissiez connaître que Nous demandons humblement à Dieu de vouloir récompenser leur piété filiale par les dons les plus abondants de la grâce divine. Pour vous, soyez persuadé que Nous vous portons une affection toute particulière dans le Seigneur ; et comme preuve très certaine de ce que Nous vous disons ici, Nous vous donnons, Vénérable Frère, avec toute l'effusion de notre cœur, la Bénédiction Apostolique, ainsi qu'à tout votre Clergé et à tous les Fidèles laïcs confiés à vos soins.

DONNÉ à Rome, à St. Pierre, le 9e jour de Mars de l'année 1863, la dix-septième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Vous aurez sans doute remarqué, en entendant la lecture de cette touchante Lettre, que notre Père commun daigne remercier le Clergé et les Fidèles de ce Diocèse pour les contributions qu'ils lui ont envoyées, dans les besoins très pressants où il se trouve, et qu'il demande humblement à Dieu de vouloir bien récompenser leur piété filiale.

Maintenant, il est visible que ses prières ont été exaucées, comme le prouve en particulier la riche moisson qu'il a plu à la divine Providence de nous accorder, malgré tant d'excès de boissons et autres, qui nous en rendaient indignes. Nous en conclurons facilement que Dieu s'étant montré pour nous si libéral, en nous rendant au centuple ce que nous avons fait de si bon cœur, pour le Chef Suprême de son Eglise, nous nous montrerons de plus en plus fidèles à lui payer cet honorable tribut, dont l'amour seul nous fait un si légitime devoir. C'est à chacun des 4 temps que nous devons lui faire cette offrande, afin de consacrer les 4 saisons de l'année, par une aumône si méritoire. Veuillez bien nous faire tenir au plus tôt vos pieuses offrandes de l'année, afin que nous les transmettions sans délai à Rome.

Nous allons nous montrer aussi plus fervents que jamais, dans les prières qui se font, chaque jour, dans les Égli-

ses et ailleurs, pour la paix, en union avec celles que ne cesse d'adresser au Ciel ce Bon Pasteur, pour son immense troupeau, et en particulier pour les nations catholiques, qui gémissent sous le poids des plus affreuses persécutions. N'oublions pas qu'au milieu de tant de commotions, qui ébranlent l'univers, nous jouissons de toutes les douceurs de la paix. Prions donc pour que tous ces cris de guerre, qui retentissent d'un bout du monde à l'autre, se changent en chants joyeux, qui proclament une paix universelle, avec l'abondance de tous les biens qui en découlent.

Nous avons, en attendant ce grand bienfait pour le monde entier, à bénir le Seigneur de tous les biens dont sa miséricorde nous comble en particulier ; et il serait juste que tous ensemble nous consacrassions un jour à la reconnaissance, en en faisant un jour d'action de grâces.

Ce jour pourrait être le cinq de Février, qui fut celui de la mort glorieuse des Saints Martyrs Japonais, parce que l'Eglise nous les ayant donnés pour protecteurs, en les canonisant si solennellement, dans ces temps mauvais, nous pouvons compter avec confiance sur leur puissant secours. On pourrait profiter de ce jour pour répandre la dévotion à ces Saints Martyrs, et pour établir le Tiers-Ordre de St. François, dont les règles ont été imprimées dans une nouvelle édition de la *Neuvaine* consacrée à leur honneur. Outre la Grand' Messe, qui pourrait se chanter dans la matinée, je permets qu'il y ait, dans l'après-midi, Salut et Bénédiction du St. Sacrement, dans chaque Eglise ou Chapelle où sera établi ce Tiers-Ordre.

Les Curés sont, par la présente, et en vertu d'un Indult Apostolique, du 8 Juin 1862, autorisés à agréger au dit Tiers-Ordre de St. François, leurs Paroissiens ; et les Supérieurs et Directeurs de Séminaires, Colléges et Communautés, et les Chapelains pourront y admettre ceux qui leur sont donnés en charge. Quant aux Chanoines ils pourront y admettre tous les fidèles, dans toute l'étendue du Diocèse ; mais il faudra, avant d'user de cette faculté, se faire affilier soi-même à l'Ordre Séraphique.

Déjà la présente année nous échappe, et bientôt une nouvelle va nous arriver. C'est ainsi que s'envolent toutes les années qui composent notre courte et misérable vie. Toutefois, Nous prévenons vos désirs, en vous donnant, avec toute l'effusion de notre âme, la bénédiction de cette nouvelle année, en formant des vœux ardents, pour qu'elle soit

bonne et heureuse, autant qu'elle le peut-être, dans cette vallée de larmes.

Que le Seigneur, notre Dieu, nous accorde à tous la grâce de garder ses saints commandements, puisque c'est là l'unique moyen d'être heureux ici bas, et de nous procurer le bonheur de la vie éternelle. Qu'il nous donne l'union la plus intime, pour que nous ne fassions tous qu'un cœur et qu'une âme, comme nos Pères dans la foi. Qu'il nous fasse faire un saint usage des biens dont il nous a comblés, pour que nous en méritions autant, chaque année. Qu'il bannisse du milieu de nous l'usure, le luxe, l'ivrognerie, la débauche et autres vices, qui pourraient tarir la source de tant de faveurs signalées. Enfin qu'il nous accorde à tous la grâce de nous réunir dans le Paradis, ce lieu de délices, où en le voyant et en l'aimant tous ensemble, nous jouirons du bonheur éternel.

Ne cessez de prier pour nous, qui sommes de vous tous, pour la vie, le très-humble et dévoué serviteur.

+ Ig. Ev. de Montréal.